

FORMATION

Autorisation de Conduite PEMP R486

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur article I6353-1.



En fonction des thématiques : Formation INTRA et/ou INTER entreprise
(dans votre établissement ou dans nos locaux)



Répondre aux obligations légales du code du travail et du code pénal

RÉFÉRENCE :

MOD_2018004

Date dernière édition : 14/08/2024

DUREE : 14 heures

EFFECTIF :

De 1 à 6

PUBLIC

Toute personne amenée à manipuler une PEMP

PRE-REQUIS

Aptitude médicale validée par le médecin du travail

Savoir lire et écrire

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Validation par le centre de formation de l'analyse du besoin envoyée en amont de la formation.

FORMATEUR

Formateur spécialisé en conduite de PEMP.

ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de formation

- Autorisation de conduite pré rédigée remis à l'employeur

DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel utilisant les PEMP de maîtriser les aspects sécurité de l'activité.

Cette formation concourt à la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

COMPETENCES DEVELOPPÉES :

- Être capable de respecter ses limites de compétence.
- Être capable d'appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique.
- Être capable d'effectuer les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et de rendre compte des anomalies et difficultés.
- Être capable d'effectuer l'examen d'adaptation.
- Être capable de mettre en œuvre la Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes pour effectuer des tâches à des emplacements variés.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire : **Article R. 4323-55 du code du travail.**

APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

- Exposés interactifs
- Travaux en groupe
- Echange sur retour d'expérience
- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur
- Tableau blanc

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

La formation est basée sur la connaissance des textes réglementaires liés aux engins de manutention.

Article R. 4323-55 du Code du Travail R 486 de la CNAMTS



FORMATION

Autorisation de Conduite PEMP R486

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur article I6353-1.

PROGRAMME :

PARTIE THÉORIQUE :

- Introduction, définition, la réglementation
- Législation, qualification du personnel utilisateur
- Conformité et Vérification
- Les catégories de PEMP
- La technologie des PEMP
- Les principaux risques liés à l'utilisation des nacelles
- Utilisation/Instruction et règles de sécurité

PARTIE PRATIQUE :

- Mise en place des EPI
- Adéquation de l'environnement
- Prise de poste de l'engin
- Manœuvres avec les engins
- Fin de poste

EVALUATION :

L'évaluation de la formation est réalisée à partir :

Partie Théorique : Questionnaire à Choix Multiples

Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la R486

Taux de réussite de cette formation : %

Taux de satisfaction de cette formation : 0%